

## Présentation de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)

Fondée à la demande de la FAO et de l'OCDE en 1951, dans le but d'organiser et de rationaliser le commerce du bois tropical, l'ATIBT est régie par la loi française des associations. L'ATIBT est depuis lors l'interlocuteur privilégié de toutes les professions liées aux bois tropicaux.

La mission de l'ATIBT est d'assurer la promotion et le développement d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux en tant que matière première renouvelable et essentielle pour le développement socioéconomique des pays producteurs.

La force de l'Association réside dans la diversité et la complémentarité des compétences de ses membres qui sont des institutions internationales, régionales et nationales, des instituts de recherche, des écoles et universités, des consultants, des experts, des sociétés du secteur privé forestier, des industriels, des exportateurs, des importateurs et enfin des Etats souverains africains. La République du Congo est membre de l'ATIBT, représentée par le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts.

C'est un réseau de plusieurs milliers de professionnels qui sont ainsi représentés (environ 130 membres en 2019), à travers les syndicats et les fédérations qui sont membres.

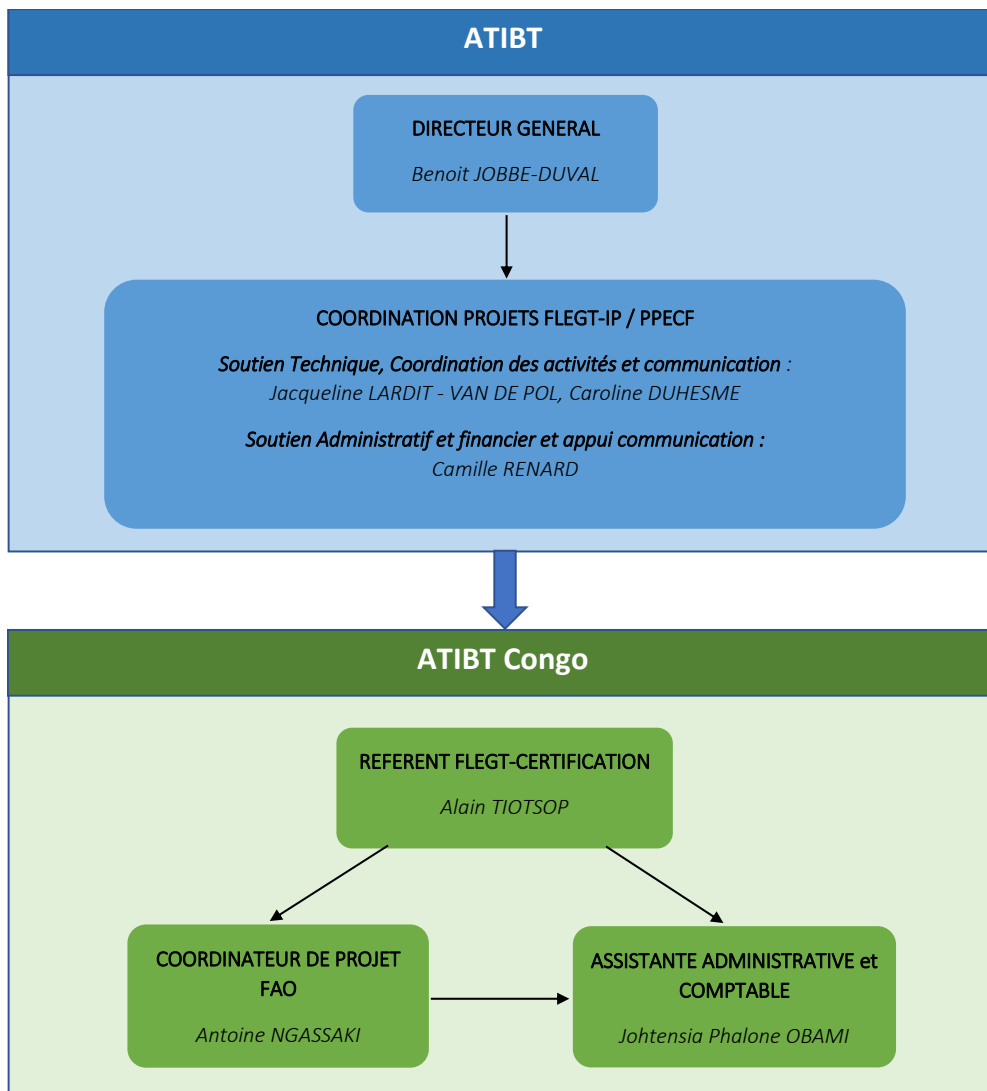
L'ATIBT fournit toutes informations, formations, appui technique et scientifique, encourageant les meilleures pratiques dans tous les métiers de la filière, notamment en vue d'assurer la viabilité économique, l'équité sociale et la conservation des écosystèmes forestiers. Elle est un lieu d'échanges et de rassemblement des professionnels de la filière bois tropicaux.

Grace à un accord de siège avec le Gouvernement de la République du Congo représenté par le Ministère des affaires étrangères signé le 27 mai 2015, l'ATIBT a pu installer une équipe à Brazzaville (ATIBT Congo), d'abord dans l'enceinte du Ministère de l'Economie Forestière, ensuite à l'avenue Félix Eboué, immeuble Bolloré.

L'ATIBT-Congo, met en œuvre plusieurs projets dont :

- Le projet FAO intitulé « **Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV/FLEGT** », signé en juin 2018, et financé par le programme FAO-UE FLEGT.
- Les projets FLEGT-REDD (financé par le FFEM) et FLEGT-IP (financé par l'UE) et intitulés : « **Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+** » ayant pour objectif, l'amélioration de la participation du secteur privé au processus de négociation et la mise en œuvre des APV/FLEGT.
- Le projet PPECF-COMIFAC (signé en juillet 2018) financé par la KFW, au travers d'une collaboration dont l'objectif est « **l'amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD+** ».

L'Organigramme de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) est présenté par le schéma ci-dessous :



Les principales activités mises en œuvre par l'ATIBT Congo consistent en :

- La structuration et le renforcement des capacités du plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans le processus FLEGT, au travers l'organisation des réunions de concertation sur le nouveau projet de loi portant code forestier, l'élaboration et la validation des documents normatifs et réglementaires (normes et directive plan d'aménagement simplifié), l'identification des meilleurs moyens de communication et le développement d'un plan de communication, le coaching des associations professionnelles (UNIBOIS et UNICONGO).
- L'augmentation des surfaces de forêt certifiées en République du Congo et l'amélioration de la prise en compte de la certification privée dans le processus FLEGT, au travers l'appui technique et financier du PPECF (réalisations des diagnostics des entreprises SIFCO et Asia Congo, assortis des plans d'action pour une mise à niveau). Il est prévu un travail de plaidoyer avec le secteur privé pour faciliter la reconnaissance les certificats de légalité privés et de gestion forestière durable dans le processus APV/FLEGT Congo, ce qui aidera les entreprises ayant des concessions forestières déjà certifiées (FSC ou OLB) à obtenir les certificats de légalité et autorisation FLEGT.

L'élaboration des termes de références des experts et des contrats, l'organisation de la logistique des déplacements, la gestion des échanges mail et téléphone avec les différentes parties prenantes, le suivi du reporting, et la relecture les rapports